

FORMATION

LA PRATIQUE DE L'AUDITION LIBRE

CONTEXTE

Les agents commissionnés et assermentés au titre du code de l'environnement dans la cadre de la recherche et constatation d'infractions sont amenés à mettre en œuvre des prérogatives de police judiciaire.

L'article L.172-8 du code de l'environnement prévoit qu'ils peuvent recueillir, sur convocation ou sur place, les déclarations de toute personne susceptible d'apporter des éléments utiles à leurs constatations.

Le régime de l'audition libre fixé par le code de procédure pénale est applicable lorsqu'il est procédé à l'audition d'une personne à l'égard de laquelle il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction.

L'évolution des instructions judiciaires en matière d'audition vous amène à devoir endosser de nouvelles responsabilités dans vos enquêtes.

Or, cette évolution enrichissante de votre métier repose sur l'acquisition de nouvelles compétences notamment sur l'audition de police.

FINALITES & LEVIERS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'objet de la formation est de vous permettre de réaliser des auditions afin d'identifier l'auteur de l'infraction.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maitriser le cadre procédural de l'audition

Mener une audition

Rédiger un procès-verbal de notification des droits et d'audition

CONTENU

- Le cadre de l'audition

La définition de l'audition, les bases légales, les personnes à entendre (les témoins, les suspects), les différentes étapes

- La préparation de l'audition

La préparation matérielle (lieux, outils, documents...), la préparation intellectuelle

- La convocation à l'audition

La personne entendue, la date et heure de l'audition, les règles procédurales

L'accueil de la personne à entendre

La gestion de l'accueil, les présentations, les cas particuliers (mineurs, personnes sous protection de justice, avocats), la notification des droits

- Les questions-réponses de l'audition

Les déclarations de la personne entendue, les questions de l'enquêteur

- La fin de l'audition

Relecture et signature du procès-verbal d'audition, réaliser les vérifications matérielles

PUBLIC

Agents commissionnés et assermentés au titre du code de l'environnement (eau et nature) : agents de réserves naturelles, gardes du littoral, inspecteurs de l'environnement, agents de collectivités "patrimoine naturel – VTM", gardes champêtres et policiers municipaux
10 participants au maximum

NIVEAU

Aucun prérequis nécessaire

DATE

Du lundi 24 janvier 2022 à 14h00 au vendredi 28 janvier 2022 à 12h00

DURÉE

4 jours

LIEU

Lyon

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie active, approche pragmatique et directement opérationnelle, mise en situation d'audition, remise du dossier du participant.

INTERVENANTS

Mathieu Labrande, Juriste- formateur en droit et police de l'environnement et un praticien de l'audition commissionné et assermenté

LES + DE VOTRE FORMATION

- la qualité d'expertise de vos intervenants
- cas pratiques issus de vos pratiques
- échanges et interactivité

TARIF

420 euros / jour

INSCRIPTIONS

Mathieu LABRANDE, contact@ecolaudroit.fr, 06 30 43 86 81

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

7 janvier 2022